

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements..... 01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1584 - page 4783

83 - Var

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan.

ASSOCIATION DES OLEICULTEURS DU PAYS DE FAYENCE (AOPF).

Objet : la remise en valeur et en production des oliviers engagés par les adhérents et la cueillette et la pression de leurs olives ; la remise en valeur et en production comprend les tâches suivantes : débroussailler les parcelles oléicoles et les entretenir, tailler des arbres et gérer les rémanents, les traiter (phytosanitaire par agent agricole diplômé), travailler le sol au pied des oliviers engagés, si nécessaire les fertiliser, cueillir les olives, les apporter au moulin le plus proche, remettre l'huile produite à chaque propriétaire. L'aopf peut prendre en charge toutes les opérations susceptibles de concourir de manière directe ou indirecte à la réalisation de cet objet, notamment des sessions de formation (traitements raisonnés, adaptation au changement climatique...), en lien avec la chambre d'agriculture du var, l'afidol ou toute autre association aux buts analogues. sur demande, l'association pourra éventuellement planter des oliviers, et réhabiliter des murs en pierres ; l'association entretient de ce fait le patrimoine agricole, culturel et paysager du pays de Fayence, et peut effectuer toute autre action dans ce but ; ultérieurement, l'association pourra aider ses adhérents à s'adapter au changement climatique en cours.

Siège social : mairie, 83440 Callian.

Date de la déclaration : 23 septembre 2014.